## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite Municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 10 novembre 2025, 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à une dérogation mineure sollicitée par Mme Nathalie Gauthier et M. Luc Malenfant concernant le 550, 13e chemin du lac Sébastien.

La présente demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal empiétant de :

- 4m dans la marge avant prescrite à 10m par le règlement de zonage #514;
- 2,58m dans la marge latérale gauche et de 1,66m dans la marge latérale droite, alors que 10m sont prescrits de chaque côté par le règlement de zonage #514;
- 5m dans la marge arrière riveraine prescrite à 20m par le règlement de zonage #514.

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 10 novembre 2025, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 8e jour du mois d'octobre deux-mille-vingt-

1

cina

Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil entre 16 h et 17 h, le 8° jour du mois d'octobre 2025 et en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 8e jour du mois d'octobre 2025.

M. Jimmy Houde,

greffier-trésorier et directeur général